1914-27

DISCOURS

DE

M. NAP. CHAMPAGNE

Député d'Ottawa-Est

SUR

LES DROITS DE LA LANGUE FRANCAISE DANS LES ECOLES D'ONTARIO

cxp-3
01-CRC
1914
-27

DISCOURS

DE

M. NAP. CHAMPAGNE

DÉPUTÉ D'OTTAWA EST

SUR LES

LES DROITS DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES ECOLES D'ONTARIO

AVANT-PROPOS.

Le discours que nous rapportons en cette brochure a été prononcé, en anglais, à l'Assemblée législative d'Ontario, par M. Napoléon Champagne, député d'Ottawa-Est, dans des circonstances qu'il peut être à propos de rappeler brièvement.

Dès avant 1910, Mgr Fallon, évêque de London, entreprit une campagne pour faire abolir le français dans les écoles, sous prétexte que l'anglais était sacrifié et que l'enseignement bilingue empêchait les élèves de faire des études convenables. A diverses reprises, Mgr Fallon dénonça l'enseignement bilingue et fit même, à l'honorable W.-J. Hanna, secrétaire provincial, des représentations qui donnèrent lieu à la promulgation, par le ministère de l'Education, des règlements malheureux qui ont motivé les protestations de la population canadienne-française et qui font encore l'objet des discussions.

Au cours de la session de la Législature provinciale d'Ontario qui commença en mars 1911 (M. Napoléon Champagne n'étant pas encore député), le gouvernement Whitney soumit à l'Assemblée législative et fit adopter une motion décrétant que la langue d'enseignement dans les écoles bilingues serait désormais l'anglais. Et le gouvernement autorisait aussitôt le Dr Merchant, inspecteur général adjoint des écoles publiques, à préparer un rapport sur le bien fondé des dénonciations de Mgr Fallon.

Ce rapport du Dr Merchant fut présenté à l'Assemblée législative en avril, c'est-à-dire aux derniers jours de la session de 1912. Et, exactement le dernier jour de la session (13 avril 1912), sir James Whitney, premier-ministre, fit une déclaration dans les mêmes termes que la motion adoptée au cours de la session de 1911.

Il est à remarquer qu'aucune motion n'a été présentée à l'Assemblée législative au cours des années 1912 et 1913.

D'après la déclaration de sir James Whitney, le premier règlement No 17 (édicté à la suite du rapport du Dr Merchant concluant à l'infériorité de l'enseignement bilingue et à la fixation d'un certain nombre d'années de français et ensuite d'un certain nombre d'heures d'enseignement en français) ne devait être mis en vigueur qu'à la date du 1er septembre 1913.

M, NAP. CHAMPAGNE, C.R.

Or, à plusieurs reprises au cours de la session commencée en février 1913, les défenseurs des écoles bilingues demandèrent, et le gouvernement Whitney promit d'améliorer la situation que le règlement No 17 faisait aux Canadiens-français. (Entre autres preuves, la lettre de M. l'inspecteur H. Saint-Jacques à M. Waugh, inspecteur en chef des écoles, datée de novembre 1913 et reproduite par le DROIT du 6 juin courant, atteste le fait). En août 1913, après la prorogation de la Législature, ce premier règlement fut modifié, et un nouveau règlement No 17 lui fut substitué; mais ce nouveau règlement ne satisfaisait pas encore les Canadiens-français dans le plein de leurs réclamations.

Jusqu'au 1er septembre 1913, date annoncée pour sa mise en vigueur, le règlement No 17 n'était toujours que sous forme de projet. Les amis de la cause canadienne-française travaillaient incessamment à le rendre plus satisfaisant, mais ils ne pouvaient pas—on le comprendra—le critiquer ouvertement avant qu'il ait revêtu sa dernière forme qui ne fut définitive que lors de sa mise en vigueur, c'est-à-dire le 1er septembre 1913. C'est au cours de la session suivante, commencée en février 1914, que M. Napoléon Champagne chercha et trouva l'occasion d'exprimer ses vues.

Ce discours a été prononcé le 26 mars 1914.

LES EDITEURS.

Ottawa, 10 juin 1914.

Les droits de la langue francaise dans les Ecoles d'Ontario.

Monsieur l'Orateur,

On trouvera sans doute téméraire de ma part de prétendre que les Canadiens-français ont des droits dans ce pays, et l'on ne manquera pas de dire que je dépasse les bornes permises, si j'affirme qu'ils en ont, même dans la province d'Ontario. Certains Canadiens d'origine anglaise professent d'étranges doctrines à l'égard du status des Canadiens-français au Canada. Ils semblent avoir fait leur éducation dans les romans à sensation qui dépeignent avec de si sombres couleurs le sort des peuples conquis. Au temps des barbares, on criait: "Malheur aux vaincus"! Mais même chez les Romains le "Væ Victis" n'excluait pas la clémence. Les légions de César terrassaient leurs ennemis sur le champ de bataille, mais respectaient leur langue et leurs coutumes auxquelles les vaincus tenaient plus qu'à la vie.

Droit International.

Dans les temps modernes, des lois plus humaines et plus généreuses ont régi les rapports entre les conquérants et les conquis. Cet ensemble de lois et de préceptes forme ce qu'on appelle le droit international. Ses décrets ne sont pas aussi précis que ceux du droit civil, mais ils sont assez formels pour n'être pas impunément ignorés des nations civilisées.

Toute cession de territoire se fait en vertu d'un traité; mais, dans la hâte des négociations, beaucoup de choses sont souvent omises et beaucoup de choses inutiles sont stipulées. Ces années dernières, la Cour suprême des Etats-Unis avait à se prononcer sur l'interprétation d'un traité, et le juge Marshall déclara qu'il n'était pas nécessaire, dans un traité, de mentionner spécialement certains droits civils, parce qu'ils sont suffisamment sauvegardés par le droit international.

Voici quelques citations à l'appui de cette doctrine:

"Un vainqueur généreux s'ap-
"pliquera à soulager ses nouveaux
"sujets, à adoucir leur sort; il
"s'y croira indispensablement
"obligé." (Vattel.)

"Heureusement, la bonne politi-
"que se trouve, ici et partout ail-
"leurs, parfaitement d'accord
"avec l'humanité. Quelle fidé-
"lité, quels secours pouvez-vous
"attendre d'un peuple opprimé?
"Voulez-vous que votre conquête
"augmente véritablement vos for-
"ces, qu'elle vous soit attachée?
"Traitez-la en père, en véritable
"souverain. (Vattel.)

Plusieurs écrivains anglais déclarent que "lorsqu'un pays a
"été conquis par les armes anglai-
"ses ou celles d'une autre nation
"et que le conquérant en a fait
"une partie de son domaine, les
"habitants de ce pays deviennent
"ses sujets et doivent être uni-
"versellement considérés comme
"tels — non comme des ennemis
"ou des étrangers." C'est un principe reconnu du droit international.

Sujets Britanniques.

Ceci étant posé, je me crois donc autorisé à dire que les Canadiens-français, outre les droits que leur garantit le traité de Paris, possèdent aussi ceux que leur

assure leur titre de sujets britanniques.

UN DEPUTE: — Cela s'applique-t-il à la province d'Ontario ?

M. CHAMPAGNE: — Assurément. A l'époque du traité, le Canada s'étendait depuis le Nouveau-Brunswick jusqu'à la Baie-du-Tonnerre, et cela comprenait l'Ontario. J'espère que mon honorable collègue connait assez de géographie pour n'en pas douter.

L'immigrant anglais, en arrivant ici, a dû respecter les traités existants, se conformer aux coutumes établies et respecter les prescriptions du droit international. En venant au Canada, il n'arrivait pas dans un pays sauvage, privé de tout ordre établi. Dès son arrivée, il trouvait une population prospère, un gouvernement fonctionnant régulièrement.

Voici ce que lord Grenville disait à la Chambre des Communes anglaises, en 1774:

"La province du Canada oc-
"cupait une situation différente
"de celle des autres possessions
"britanniques en Amérique. Ce
"n'était pas une colonie fondée
"ou originairement conquise par
"l'Angleterre, à laquelle on pou-
"vait imposer les lois de la
"Grande-Bretagne. C'était une
"colonie enlevée à un autre pays,
"ayant déjà un régime légale-
"ment institué, une agriculture
"florissante et un commerce con-
"sidérable."

Quelques-uns de nos adversaires sont prêts à admettre que les Canadiens-francais ont des droits dans la province de Québec, mais pas au delà. L'histoire ne confirme pas cette prétention. Comme je le disais il y a un instant, lors de la conquête, les Canadiens-français n'ont pas été parqués dans une enceinte réservée. Le territoire cédé s'étendait depuis le Nouveau-Brunswick jusqu'à la Baie-du-Tonnerre et c'est là, par conséquent, qu'on prenait l'Ontario. Ce n'est que plus tard que ce territoire fut divisé en deux provinces — Québec et Ontario.

Je comprends parfaitement que celui qui va s'établir dans un pays étranger est tenu de se conformer mais ce n'est pas le cas des Canadiens-français, qui habitent ce pays depuis trois siècles. Après la conquête, beaucoup d'autres privilèges nous furent accordés par les autorités impériales, qui voulaient faire de nous de fidèles sujets. Elles voulaient s'assurer de notre dévouement à la Couronne d'Angleterre; elles voulaient que les Canadiens-français cessassent de se considérer comme une race conquise. C'est quatorze ans après la conquête que lord Grenville, discutant l'Acte de Québec, disait:

"On a prétendu que les habi-
"tants français du Canada étaient
"tellement imbus de préjugés
"qu'ils préféraient leurs institu-
"tions, leurs lois et leurs coutu-
'mes à celles de l'Angleterre. Un
"pareil attachement mérite d'être
"désigné sous un autre nom que
"celui de préjugés. C'est un at-
"tachement fondé sur la raison
"et sur quelque chose de mieux
"encore, sur les plus nobles sen-
"timents du cœur humain."

Fidélité du Canadien-français.

Chaque fois, Monsieur l'Orateur, que nous avons été appelés à combattre pour le drapeau anglais, nous avons répondu loyalement à l'appel et nous avons fait triompher nos armes, parce que nous avions la conviction qu'il y avait plus de liberté à l'ombre de ce drapeau que sous l'égide d'aucune autre nation. Ces sentiments qui nous animaient alors sont ceux qui nous animent encore aujourd'hui.

Je n'ai jamais pu comprendre en quoi un Canadien-français

manque de fidélité à la Couronne en parlant français. Pourquoi cesserait-il d'être un sujet fidèle? De quel côté tournerait-il ses regards? A qui transporterait-il son allégeance? Croyez-vous qu'on trouverait aujourd'hui cent Canadiens-français qui voudraient voir le Canada réuni à la France? En trouverait-on cent qui voudraient l'annexion aux Etats-Unis? Vous savez comme moi que les Canadiens-français ne veulent pas de l'annexion. Elle sera peut-être demandée un jour par les Canadiens-anglais, jamais par les Canadiens-français. Reste l'indépendance. Sur ce point, je n'ose me prononcer. C'est une question que l'avenir devra décider. Tout ce que je puis dire, c'est que jusqu'à présent les Canadiens-français ne sont pas en dette avec l'Angleterre et que nous avons payé largement tout ce que nous avons obtenu.

Question de Langue.

Le fond de toute la difficulté, c'est la question de langue, et où voyons-nous, dans les temps modernes, qu'on ait voulu priver un peuple du droit de parler sa langue? Peut-on citer une seule tentative de ce genre? Napoléon, le plus brutal conquérant du dernier siècle, n'a jamais exigé des nations conquises qu'elles renonçassent à parler leur langue, et Dieu sait que les scrupules ne le gênaient guère. J'admets qu'un gouvernement puisse vouloir imposer la langue de la majorité dans une partie restreinte d'un pays, mais je répète que nous n'avons pas d'exemple qu'on ait voulu forcer tout un peuple à renoncer à sa langue.

Nous avons vu, dans ce pays, de farouches "loyalistes" demander l'abolition de la langue française. Mais, Monsieur l'Orateur, on ne pourrait pas écrire dix mots de l'histoire du Canada sans rencontrer un nom français. En commençant aux rives de l'Atlantique, on trouve d'abord Charlevoix, Montmorency, Lévis, Champlain, Richelieu, Vaudreuil, Frontenac, Cataraqui, Fort-Rouillé (Toronto), Pontchartrain, Cadillac, Sault-Ste-Marie, Baie-du-Tonnerre (Thunder Bay). Le français est gravé en traits indélébiles dans la vie nationale du Canada.

En 1774, l'usage des lois françaises fut garanti par l'Acte de Québec. Le français fut également reconnu comme langue officielle en 1792. L'usage du français fut aboli sous l'Union des deux Canadas en 1841; mais quatre ans plus tard, le Parlement impérial, à l'unanimité, se prononçait en faveur du rétablissement du français et son usage officiel fut proclamé en 1848.

Tenant compte de la situation acquise, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord fit du français une des deux langues officielles du pays et plaça les questions scolaires sous la juridiction exclusive des provinces. Il est indiscutable que si cette Législature a le droit d'abolir le français dans Ontario, la Législature de Québec a le droit d'abolir l'anglais dans la province voisine, mais les Canadiens-français sont trop généreux pour commettre une pareille injustice.

Justice aux Minorités.

Quand nous avons lutté pour obtenir le gouvernement responsable, c'était pour faire rendre justice aux minorités. Nous l'avons réclamé pour le Canada; et s'imagine-t-on que ceux qui ont fait la Confédération supposaient qu'un jour on défendrait aux minorités de parler leur propre langue? Une pareille idée n'a jamais pénétré dans le cerveau étroit et puritain d'un George Brown, ni dans le cerveau libéral aux lois de sa nouvelle patrie; et généreux d'un Cartier, pas

plus que dans l'esprit aux larges vues d'un sir John A. Macdonald.

De par la Constitution, le français est une des deux langues officielles de ce pays ; quiconque peut se réclamer du titre de Canadien, peut parler français d'un bout à l'autre du Canada. Celui qui nie ce droit, viole un des principes fondamentaux de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Tout citoyen du Canada a le droit indéniable de parler l'une ou l'autre langue ; nous nier ce droit, c'est nous nier notre titre de citoyen ; l'un ne va pas sans l'autre. Quelle serait la valeur d'une liberté qu'on ne saurait pratiquer ? Si nous avons le droit de parler français, nous avons celui d'avoir des écoles où nos enfants apprendront la langue de leurs pères, dont l'usage nous est garanti par les traités et les lois.

Ces droits des Canadiens-français sont constamment attaqués dans la presse et à la tribune. Nos adversaires sont sans cesse à nous demander ce que nous réclamons. Par acquit de conscience, plutôt que dans l'espoir de faire entendre ces sourds volontaires, je répéterai que les habitants d'un pays conquis deviennent les sujets du conquérant et non ses esclaves. Si le pays conquis est déjà en possession de droits civils régulièrement établis, ces droits subsistent après la conquête, à moins d'avoir été expressément abolis.

Or, ils n'ont pas été abolis au Canada, sauf pendant une courte période sous l'Union, de 1841 à 1848, date à laquelle ils ont été rétablis. Employer la force pour opprimer le faible, c'est un retour à la barbarie. Ontario aura beau vanter l'état avancé de sa civilisation, je dis qu'elle commet un acte digne des temps barbares en voulant supprimer la langue de la minorité.

Langue Officielle

Lorsque l'Acte de Québec fut voté à la Chambre des Communes d'Angleterre en 1774, un membre du Parlement anglais s'est exprimé ainsi:

" Le Canada est un pays con-
" quis. La capitulation lui a as-
" suré la jouissance de certains
" droits et le traité ne comporte
" aucune réserve en faveur des
" habitants, sauf quelque chose
" de vague concernant la reli-
" gion. Peut-on dire cependant
" que, par droit de conquête, le
" conquérant peut imposer les
" lois qu'il lui plaira ? Cette pro-
" position a été émise par cer-
" tains avocats qui ne font pas
"de distinction entre la force
" et le droit."

Celui qui parlait ainsi, c'était le solliciteur général Wedderburne, qui était un jurisconsulte aussi éminent que les légistes canadiens qui ont entrepris de nous éclairer sur la nature et l'étendue de nos droits.

A cette date, en 1774, le serment du Test existait en Grande-Bretagne, et vous savez, Monsieur l'Orateur, quel était le sort des catholiques en Irlande et en Angleterre. Il leur était interdit d'occuper aucune position publique, et ce n'est qu'en 1828, par la loi d'Emancipation, qu'ils ont été relevés de cette interdiction. Dans le traité de Paris, il n'est fait qu'une vague allusion à la religion, parce que la religion catholique n'était pas reconnue en Angleterre. Mais le droit d'un peuple à parler sa langue est basé sur le droit international, et il n'était pas nécessaire de le mentionner dans le traité. Plus tard, en 1867, est venue la Confédération. Depuis

1848, sous l'Union, le français était la langue officielle du Canada. Des écoles françaises existaient dans Ontario depuis 1855 et peut-être avant, mais certainement depuis 1855. Il y en avait dans Essex ; il y en avait à Ottawa. Ces écoles existaient légalement dans les deux provinces, puisque Québec et Ontario étaient réunis politiquement. L'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord est ainsi conçu:

" Dans chaque province, la Lé-
" gislature pourra exclusivement
" décréter des lois relatives à
" l'éducation, sujettes et confor-
" mes aux dispositions suivan-
" tes:

" 1o. Rien dans ces lois ne de-
" vra porter préjudice à aucun
" droit ou privilège conféré lors
" de l'Union, par la loi, à aucu-
" ne classe particulière de per-
" sonnes dans la province, rela-
"tivement aux écoles séparées."

Droits du Français

Le premier paragraphe corrobore absolument ma prétention. Les provinces ont cédé au pouvoir fédéral tout ce qui était nécessaire au maintien et à l'administration de la Confédération—commerce, postes, douanes, etc. Mais l'enseignement est resté du ressort des provinces, et si, de 1848 à 1865, nous avions droit à l'enseignement du français, quel est l'avocat digne de ce nom qui oserait prétendre que nous l'avons perdu ? Ce droit est resté intangible. Nous avions le droit d'avoir des écoles françaises et nous avons le droit d'en avoir aujourd'hui puisque les provinces n'ont cédé au pouvoir fédéral que ce qui était nécessaire à la bonne administration de la Confédération. Toutes les autres attributions ont été laissées et appartiennent encore aux provinces, ainsi que le déclare expressément le premier paragraphe de l'article 93 déjà cité.

Comme preuve que la langue française a été tolérée, même après avoir été formellement abolie au Canada, permettez-moi de rappeler ce qui s'est passé à l'ouverture du premier Parlement sous l'Union. Voici quelques-unes des opinions émises par les députés, lors de l'élection d'un Canadien-français au poste d'Orateur:

" Monsieur Cameron, de La-
" nark, espère que la discussion
" est close. Le " speaker " de-
" vra pouvoir parler les deux lan-
" gues, française et anglaise, et
" c'est surtout pour cette raison
" qu'il votera pour M. Cuvil-
" liers." (*The last forty years,* par Charles Dent. Vol 1, p. 115.)

" M. Draper approuve chaleu-
" reusement le choix de M. Cu-
"villier comme "speaker" par-
" ce qu'il parle le français et
" qu'il possède toutes les qualités
" requises pour occuper cette
" haute position." (*Idem,* p. 117.)

" Sur une motion de sir Allan
" MacNab, deux mille exemplai-
" res du message et des docu-
" ments qui l'accompagnaient
" furent imprimés en anglais et
" un nombre égal en français,
" pour l'usage des députés. Ce
" sont les premiers documents
" officiels imprimés." (*Idem,* p. 337.)

Ces citations nous fournissent la preuve irréfutable que les deux langues étaient sur un pied d'égalité. Puisqu'en 1845 le Parlement vota à l'unanimité le rétablissement du français dans tout le pays, nous sommes bien obligés de supposer que les Anglais de ce temps n'étaient pas aussi farouches que ceux d'aujourd'hui.

Droits Egaux

Le docteur Ryerson, dans son histoire des écoles d'Ontario, dit que les deux provinces travaillaient de concert, sous l'empire d'une seule et même loi. S'il était permis d'avoir des écoles françaises dans la province de Québec, il était également permis d'en avoir dans la province d'Ontario. Il n'y a pas l'ombre d'un doute que l'enseignement du français dans les écoles était parfaitement légal.

Mais, Monsieur l'Orateur, je ne pose pas la question sur le terrain exclusif de nos droits; ceux-ci fussent-ils les plus sacrés et les plus incontestables, en serions-nous plus avancés? Nous savons ce qu'il est advenu de la loi réparatrice dans la province du Manitoba. Cette question ne peut être réglée que par des concessions raisonnables consenties par la majorité. Tant que la majorité ne prendra pas une attitude plus généreuse et ne sera pas disposée à se montrer plus charitable, nous devrons protester énergiquement et résister dans les limites de la légalité. C'est la seule solution que j'entrevois, car nos droits sont incontestables, mais nous n'avons pas les moyens de les faire respecter.

En 1890, M. McCarthy, à la Chambre des Communes, proposa l'abolition de la langue française dans le Nord-Ouest. Permettez-moi de citer un extrait de l'amendement que M. Nicholas Flood Davin proposa à la motion de M. McCarthy. Ces lignes respirent le véritable libéralisme anglais:

" L'usage officiel de la langue " française et de la langue an- " glaise dans la Législature et de- " vant les tribunaux des Terri- " toires du Nord-Ouest a été dé- " crété par ce Parlement dans " l'intérêt bien entendu de la " population de ces territoires, " pour assurer la bonne entente " et l'harmonie qui doivent exis- " ter entre les différentes races " et en vue d'encourager, par une " politique libérale, la colonisa- " tion et le peuplement de ces " vastes régions;

" Que rien n'est survenu depuis " pour motiver ou justifier l'abo- " lition des privilèges accordés il " y a à peine quelques années;

" Que l'adoption de la motion " proposée aurait pour résultat " de créer du malaise et du mécon- " tentement dans tout le Canada " et de mettre en doute la stabili- " té de nos institutions, ce qui " pourrait retarder longtemps le " développement des immenses " ressources du Nord-Ouest cana- " dien."

Le dernier paragraphe de cet amendement définit exactement les conséquences qu'auraient toutes tentatives semblables dans la province d'Ontario.

L'Irlande Bilingue

Voyons maintenant ce qui se passe ailleurs, non seulement sur le continent européen, mais aussi dans les Iles britanniques et les autres possessions anglaises. A tout seigneur tout honneur. Commençons par l'Irlande. Notre excellent ami l'Irlandais est toujours extrémiste: il veut être plus catholique que le pape et plus royaliste que le roi. Au cours du présent débat, j'ai entendu des Canadiens d'origine irlandaise exprimer d'étranges opinions; ils se sont montrés très sévères à l'égard de la langue française, mais heureusement qu'ils n'ont pas toujours été de cet avis. Ils prétendent que la langue anglaise est assez bonne pour nous. C'est aussi notre avis, mais en y mêlant la moitié de français.

L'historien Lecky, parlant de l'Irlande, s'exprime ainsi: "Les

" vaincus furent non seulement "dépouillés de leurs biens, mais " persécutés dans leur religion, " leurs lois, leurs coutumes, même " leur musique, mais par-dessus " tout, **leur langue et leur litté-** " **rature,** dans tout ce qui, en un " mot, les rattachait à leur patrie; " tout ce qui leur rappelait le " passé fut proscrit avec une éga- " le sévérité."

Alice Stafford Greene, dans son ouvrage *Irish Nationality,* dit: " Leurs fils n'apprirent plus la " langue irlandaise et n'entendi- " rent plus les chansons et les lé- "gendes du passé... L'archevêque "Wateley entreprit de faire servir "les écoles nationales à assurer "cette destruction d'une manière "systématique, afin de faire dis- "paraître les traditions nationales. "A l'enfant qui ne comprenait que "l'irlandais, on donna un institu- "teur qui ne connaissait que l'an- "glais; le livre dans lequel on lui "enseignait l'histoire ne mention- " nait le nom de l'Irlande que " deux fois—un pays conquis par " Henri II et converti en une pro- " vince anglaise, lors de l'Union. " La devise "This my own, my " native land" fut rayée des li- " vres de lecture, comme perni- "cieuse, et on enseigna aux jeu- " nes Irlandais à remercier Dieu " d'en avoir fait d'heureux petits " Anglais."

Ce peuple devait tenir énormément à sa langue qu'on persécutait si odieusement. Aujourd'hui cependant, les descendants des Irlandais d'autrefois ne comprennent pas que nous tenions tant à notre langue et que nous la défendions avec la même énergie que leurs ancêtres. Mais il y a mieux encore. De 1671 à 1828, il était très difficile en Irlande d'obtenir une instruction quelconque. Savez-vous, Monsieur l'Orateur, que la France a fourni des collèges pour instruire les jeunes Irlandais qui voulaient aller faire leurs études dans ce pays? Sous le règne d'Elisabeth, un collège fut fondé à Paris pour instruire les jeunes Irlandais, et aujourd'hui encore, la rue où était situé ce collège s'appelle "La rue des Irlandais". Plus tard, un autre collège fut fondé à Lille uniquement pour l'instruction des jeunes Irlandais; un troisième fut ouvert à Douai et un quatrième à Saint-Omer. C'est dans cette institution que O'Connell reçut son instruction. Je n'ai jamais entendu dire que l'instruction française reçue par O'Connell eût nui à sa carrière ou l'eût rendu moins apte à servir sa patrie. En dépit de tout ce que la France a fait pour les Irlandais catholiques, nous voyons l'évêque Fallon, le vicaire-général Corbett, les abbés Fitzgerald et Gorman déclarer, du haut de la chaire, que le français est inutile dans ce pays, et faire cause commune avec les ultra-loyaux qui voudraient traiter la langue française au Canada comme la langue gaélique a été traitée en Irlande. Après 1367, lorsque les "lois de Kilkenny" furent votées, l'Irlande connut des jours sombres. La langue anglaise lui fut imposée et la langue gaélique fut interdite; mais quel fut le résultat de ces édits cruels? A l'heure présente, on parle gaélique dans les provinces de Leister, de Connaught, de Munster, et, ombre de César!, dans la province d'Ulster. Plus de 30,000 habitants de l'Irlande ne parlent d'autre langue que la gaélique; trois-quarts de million parlent le gaélique et l'anglais. Qui n'a entendu la phrase souvent citée " Le gaélique est la langue de l'amour et de l'affection". En gaélique, il y a cinquante manières de dire "chéri". Si cela est vrai, comment se fait-il que des hommes aient pu oublier une langue si douce et si attrayante ?

Il existe actuellement en Irlande une ligue qui possède des ramifications d'un bout à l'autre du pays et dont le but est de faire revivre et de propager l'usage du gaélique. Il y a des cours de gaélique aux universités de Dublin, de Trinity et de Maymoth. Bientôt l'étude de cette langue sera au programme d'études des écoles primaires. A une réunion du conseil de Newry, M. James Small déclarait que le but de la ligue était de remettre la langue gaélique à la place d'honneur qu'elle occupait autrefois. Un mouvement bilingue en Irlande ! le dernier endroit où l'on se serait avisé de le trouver, après ce que nous avons entendu dire ici. Quelques citations, à ce sujet, ne manqueront pas d'intérêt.

"A une réunion du conseil de "Newry, cette semaine, M. J. F. "Small, ex-membre du Parlement, "parlant de la question de la lan-"gue irlandaise, déclara que le "but de la ligue était de remettre "cette langue à la place qu'elle "occupait autrefois en Irlande et "d'en faire la langue usuelle du "pays. Il fit remarquer qu'en "s'efforçant de faire revivre la "langue irlandaise, beaucoup de "membres de la Ligue étaient ins-"pirés par d'autres motifs que "des motifs commerciaux, mais "que c'est une erreur de préten-"dre qu'au point de vue commer-"cial, la langue irlandaise n'a au-"cune valeur."

Et encore:

"Nous avons demandé que l'é-"tude de la langue irlandaise fût "obligatoire dans les universités "d'Irlande, et nous avons réussi. "L'irlandais sera enseigné l'an "prochain. Le deuxième article "de notre programme comporte "l'enseignement de la langue ir-"landaise dans les écoles primai-"res et supérieures. La Ligue gaé-"lique est en faveur du bilin-"guisme en Irlande. L'enfant "qui n'apprend qu'une langue "possède un organisme intellec-"tuel inférieur. Le mouvement "gaélique est le plus merveilleux "stimulant intellectuel que nous "ayons en Irlande.

"La Ligue nationaliste vise à "l'avancement matériel de l'Ir-"lande et la Ligue gaélique tra-"vaille à son perfectionnement "spirituel. Elle embrasse tous "les cultes et tous les partis po-"litiques."

Ces citations m'autorisent à dire que les éducateurs en Irlande n'ont pas, sur ces questions, les mêmes conceptions que ceux qui sont chargés d'administrer le département de l'Instruction dans Ontario.

La Ligue gaélique est tellement en faveur en Irlande et fait de tels progrès qu'aujourd'hui elle compte 484 succursales dans le pays. Il y a cinq ans, le gaélique n'était pas enseigné dans plus de 200 écoles. Aujourd'hui, dans 300 écoles on enseigne le gaélique et l'anglais. Ainsi que le disait le secrétaire provincial, après avoir entendu les opinions exprimées par l'évêque Fallon à la réunion de Sarnia, c'est en Irlande que ce bon prélat devrait aller montrer son gros poing et élever sa forte voix pour faire entendre raison aux agitateurs nationaux et religieux qui répandent le bilinguisme dans le pays qu'il aime tant.

Vous serez peut-être surpris d'apprendre, Monsieur l'Orateur, que la langue anglaise n'est que tolérée en Irlande. On peut y parler anglais, mais ce n'est pas l'unique langue officielle du pays comme on voudrait qu'elle le soit dans Ontario. Au mois de janvier dernier, une motion a été déposée dans la Chambre des Communes d'Angleterre pour faire de l'anglais la langue officielle de l'Irlande. Plusieurs membres du Parlement prirent la

parole et prétendirent qu'une pareille démarche serait fatale à l'Union. D'autres, pour faire croire que le bilinguisme est un danger pour la Couronne, débitèlent tous les arguments démodés, les âneries, les enfantillages auxquels nous ont depuis longtemps habitués nos ultra-loyaux. D'autres encore répondirent qu'on ne menaçait pas l'Union en accordant une plus grande somme de libertés à l'Irlande, car depuis un demi-siècle, toutes les grandes victoires anglaises ont été remportées par des Irlandais servant dans l'armée anglaise, ainsi qu'en peuvent témoigner lord Roberts et lord Kitchener. Finalement le vote fut pris et vous savez comme moi, Monsieur l'Orateur, quel fut le sort de cette motion. A une majorité de 109, la Chambre des Communes d'Angleterre refusa d'imposer l'anglais comme langue officielle en Irlande. Les têtes chaudes qui ne veulent pas d'autre langue que l'anglais dans Ontario devraient aller au cœur même de l'Angleterre poursuivre leur campagne en faveur de l'uniformité. Si nous devons être un pays exclusivement anglais, le mouvement doit partir du centre même de l'Empire, et c'est là que les unificateurs devraient aller faire leur œuvre.

Au Pays de Galles

Laissons maintenant l'Irlande pour traverser la Manche. En route, nous rencontrons l'île de Man, dont un quart de la population ne parle pas l'anglais. Une visite de quelques heures dans le pays de Galles suffit pour nous faire constater des faits intéressants. Bien que ce pays soit sous le régime anglais depuis plus de six cents ans, une très faible proportion de la population parle anglais. Cette langue n'est pas parlée à l'ouest du Severn.

Je me demande, Monsieur l'Orateur, comment ces populations peuvent être fidèles à la Couronne? Jusqu'aux instructeurs militaires qui font faire l'exercice aux recrues, en gallois. Tous les commandements "tour à droite", "en avant", "présentez armes", sont donnés en gallois et ces mots imprimés en langue galloise ont une apparence de trahison. Peut-on concevoir l'outrecuidance de ces Gallois qui sont allés jusqu'à demander un juge parlant leur langue? Des membres de la Chambre des Communes ont déclaré en plein Parlement que si on envoyait dans le pays de Galles un juge ne comprenant que l'anglais, il y passerait mal son temps; et je me suis laissé dire que les Gallois étaient des hommes de parole Il y eut un débat à la Chambre des Communes sur une motion blâmant la nomination d'un juge de comté qui n'était pas gallois. La Chambre décida qu'il était opportun que les juges du Pays de Galles pussent parler et comprendre le gallois. C'est ce qui a été fait en 1874.

Vous imaginez-vous, Monsieur l'Orateur, un membre de cette Chambre, se levant et réclamant la nomination d'un juge parlant français? Je n'ai aucun doute que le secrétaire provincial connaît des endroits où l'on pourrait mettre en sûreté un député qui donnerait des signes si évidents de dérangement cérébral et qui pousserait l'inconscience jusqu'à demander que les juges de la province d'Ontario comprissent le français. Mais les habitants du Pays de Galles n'ont pas borné là leurs réclamations. Ils sont allés beaucoup plus loin. A une réunion d'instituteurs gallois, quelqu'un a pris la parole et s'est exprimé ainsi: "Tout paradoxal que cela puisse paraître, l'anglais, jusqu'à un certain

point, est une langue étrangère dans le Pays de Galles.'' Certains journaux canadiens comme le *Kingston Standard,* le *Toronto Telegram* et le *Sentinel* devraient être au courant de tout cela, mais ils paraissent l'avoir ignoré jusqu'ici. Quelle situation effroyable! Ne faut-il pas désespérer de l'avenir quand on entend un instituteur éminent déclarer en pleine convention galloise que l'anglais ne doit pas être considéré dans ce pays comme langue étrangère, au même titre que l'allemand et le français. ''Il ne faut pas, dit-il, que ''l'anglais soit considéré comme ''une langue étrangère, au même ''titre que l'allemand et le fran''çais''. La conclusion à tirer de cet aveu, c'est que l'anglais est jusqu'à un certain point considéré comme une langue étrangère dans le pays de Galles. Voici maintenant ce qu'un Gallois déclarait à un voyageur qui visitait ce pays:

''Mon fils apprendra l'anglais ''quand il saura le gallois, car ce ''sont les Gallois qui ont été les ''premiers possesseurs des Iles ''britanniques, longtemps avant ''les Saxons et les Normands. Au ''treizième siècle, nous étions in''dépendants. Ici, riches comme ''pauvres, nous sommes fiers de ''notre race qui est la plus an''cienne du Royaume-Uni. Nous ''sommes tous pour le maintien ''du gallois, le symbole de notre ''antique splendeur et le boule''vard de nos traditions. Nous ''avons nos poètes pour mainte''nir vivant l'esprit national et ''nos réjouissances annuelles pour ''glorifier nos poètes.''

Si un Français parlait sur ce ton au Canada, on le rangerait au nombre des traîtres. Son sort serait bientôt scellé: on le pendrait aujourd'hui et on lui ferait son procès demain. Paul-Louis Courier, dans un de ses pamphlets, dit que sous l'ancien régime un noble avait le droit de tuer un vilain, pourvu qu'il laissât dix sous sur sa tombe. Comme les lois libérales ne sont pas toujours observées, ajoute-t-il, on nous tuait souvent pour rien. C'est certainement ce qui nous arriverait si nous étions aussi arrogants que les habitants du Pays de Galles. Il est grandement temps que nos fougueux ''loyalistes'' aillent dans le Royaume-Uni mettre ordre à un pareil état de choses. Les affaires se gâtent et sont à la veille de mal tourner à moins que nos réformateurs ne se mettent immédiatement à l'œuvre. Les Gallois ne se sont pas bornés à réclamer la liberté nationale; dernièrement, la Chambre des Communes a voté la séparation de l'Etat et de l'Eglise galloise, et après que le résultat du vote fût connu, les membres gallois du Parlement se sont levés et ont chanté ''Hen Wilad Fy Nhadau'' (Terre de Nos Aïeux), et, spectacle plus renversant encore, tous leurs collègues à Westminster ont applaudi. Ces hommes qui, non seulement ne parlent pas anglais, mais ne veulent pas le parler, ont fourni à la mère-patrie le chancelier de l'Echiquier, Lloyd George.

Aux Etats-Unis

Le *Kingston Standard* a écrit aux Etats-Unis pour savoir si le français est enseigné dans les écoles publiques des Etats de l'Est. La réponse qu'il a reçue a été que le français n'était pas enseigné du tout. Or, j'appartiens à une association qui est très au courant de ce qui se passe de l'autre côté de la frontière, et je puis dire au journal de Kingston que le français est enseigné dans les écoles de l'Est avec beaucoup moins de restriction que dans la province d'Ontario. Je suis heureux de pou-

voir dire que les Américains se montrent plutôt généreux sur cette question des deux langues. Dans plusieurs grandes villes américaines, l'enseignement se fait moitié en allemand et moitié en anglais. Dans le Nouveau-Mexique, il y a deux langues officielles, l'espagnol et l'anglais, qui sont enseignées dans les écoles et parlées dans la Législature. Ainsi, le *Kingston Standard* n'est pas plus heureux quand il va chercher des arguments aux Etats-Unis que lorsqu'on lui rappelle ce qui se passe dans la mère-patrie.

On a toujours enseigné que tout ce que nous avons ici est supérieur à ce qui existe dans la république voisine. J'ai toujours été sous l'impression que les institutions britanniques, en règle générale, étaient les plus parfaites du monde, et je le crois encore. Je me permettrai de faire observer au rédacteur du *Kingston Standard* que ce n'est pas le fait d'un bon patriote de profiter de ce qu'il peut y avoir de défectueux dans notre système, pour dénigrer son pays et lui préférer les institutions d'un pays étranger. Si le *Kingston Standard* croit qu'il y a des réformes à opérer, il pourrait s'y employer sans exalter le Frère Jonathan au détriment de John Bull.

Le *Kingston Standard* prétend que notre ministre de l'Education est un homme sans volonté, une mouche du coche, qu'il devrait céder sa place à un autre, et qu'il est grandement temps de faire un changement. Si le rédacteur de ce journal s'est arrogé la mission de corriger ce qu'il y a de défectueux dans le fonctionnement de notre système scolaire, il devrait écrire à l'honorable M. Pease, le président du Bureau de l'Education à Londres, pour lui conseiller d'interdire l'usage du gaélique en Irlande et en Ecosse, et du gallois dans le Pays de Galles.

En Ecosse

Je suis étonné, Monsieur l'Orateur, et je me sens peu à l'aise en voyant la manière d'agir du Parlement impérial. Un jour, il refuse de reconnaître l'anglais comme langue officielle en Irlanre ; le lendemain, il permet le gallois dans les corridors de la Chambre des Communes. Il pourrait bien se faire, si les autorités d'Ontario n'y prennent garde, que le Parlement impérial imposât la langue française dans l'Ontario.

Monsieur l'Orateur, "Scots Wha hae" Sauny MacPherson n'est pas l'être le plus loyal au monde En 1707, lors de l'Union de l'Ecosse à la Grande-Bretagne, il lui fut enjoint de parler dorénavant anglais. Sauny MacPherson crut que c'était une farce ; et vous savez combien les Ecossais sont prompts à saisir une plaisanterie. Sauny parle le gaélique depuis plus de deux cents ans, et il continuera encore longtemps. Dans le voisinage d'Inverness et d'Aberdeen, il y a probablement vingt-cinq mille personnes qui ne parlent que le gaélique, et il y a à peu près un quart de million de citoyens britanniques en Ecosse qui parlent à la fois le gaélique et l'anglais. Au dix-septième siècle, Burns et Ramsey firent revivre l'idiome national, et de nos jours, il y a une société ayant à sa tête M. D. Camaron Swan, dont le but est de répandre la langue gaélique écossaise. Les jeunes garçons qui fréquentent ces écoles obtiennent des prix lorsqu'ils savent bien le gaélique.

M. D. Cameron Swan, le président, disait, au sujet des prétentions qu'invoquent fréquemment ceux qui veulent faire disparaître le sentiment national et l'ancienne langue, que le monta-

gnard écossais peut être gêné dans la lutte pour l'existence, à cause de sa connaissance du gaélique, et que s'il parle l'anglais aussi bien que le gaélique, son habileté à se servir de ces deux langues est un désavantage manifeste, en ce sens qu'il en résulte une confusion de pensées. Il concède qu'il y a, en effet, une difficulté de ce genre, mais elle résulte du système d'éducation pratiqué dans les Hautes-terres à l'endroit des enfants qui parlent le gaélique. "La difficul-"té, dit-il, dans ces endroits, "dans le nord et l'ouest des Hau-"tes-terres où le gaélique est la "langue du peuple, consiste trop "fréquemment en ce que les maî-"tres ne connaissent pas le gaé-"lique, et les enfants sont ins-"truits dans un langage qu'ils "ignorent complètement. Com-"ment pourrions-nous apprendre "quelque chose à l'école, ajoute-t-"il, si les instituteurs parlaient le "chinois?"

Il prétendait qu'un programme d'études rationnel, sur lequel on pût insister, devait comporter le choix de maîtres gaéliques pour enseigner dans ces districts, dans la langue gaélique, et que l'anglais fût enseigné aux élèves de la même façon que le français et l'anglais le sont dans les écoles où l'anglais n'est pas la langue maternelle.

Il prétendait que, de cette façon seulement, on pourrait raisonnablement instruire les enfants en anglais, et que cette langue pourrait être employée comme base des autres études. Il arguait que le gaélique ne devait pas être remplacé, qu'il devait être enseigné grammaticalement et vocalement, que l'on devait remonter à son origine et que les poêmes des anciens bardes devaient être récités à haute voix.

Il affirmait, sans restriction, qu'il était très avantageux d'avoir une connaissance pratique de deux langues et même davantage ; que les nuances de tout idiome sont utiles et se prêtent à une plus grande flexibilité de la pensée et de l'expression.

M. D. Cameron Swan est un des hommes les plus distingués d'Ecosse dans les matières d'éducation, et il prétend que pour apprendre une langue, ou toute autre matière enseignée à l'école, il faut enseigner à l'enfant dans sa langue maternelle. En Angleterre comme en Irlande et en Ecosse, il y a des pédagogues qui soutiennent que l'enfant, pour avancer dans ses études, doit être instruit dans sa propre langue. Cela paraît si raisonnable qu'il est inutile d'y ajouter quoi que ce soit.

En Angleterre

Monsieur l'Orateur, mon sang se fige à la pensée de ce que je vais dire. Je suis glacé jusqu'aux moëlles. Même sous l'ombre de Westminster, assez près pour être entendu de notre Roi, dans les Iles de Jersey et de Guernesey, on enseigne, dans ces écoles, un jour en anglais et, juste ciel!, un autre en français! Et ceci, je le répète, à l'ombre de Westminster et suffisamment près pour être entendu de notre Roi. Je vous fais cette confidence, Monsieur l'Orateur, mais je vous demande de n'en pas souffler mot. Je vous demande à genoux de ne pas faire ces déclarations au *Kingston Standard*, à l'*Evening Telegram* et à l'*Orange Sentinel*, parce que nous avons assez à souffrir ici sans exciter ces bouillants champions contre les Français des Iles de la Manche. Au cas même où vous leur diriez ces choses, Monsieur l'Orateur, deviendraient-ils

plus tolérants, plus indulgents, Canadiens plus sincères et plus patriotes ? Je ne le crois pas. Une nation n'existe pas par la conformité de son langage, mais bien plutôt par la poursuite du même idéal et des mêmes aspirations. De plus, laissez-moi dire que Jersey et Guernesey sont, entre les mains des Français, les avant-postes de l'Angleterre au Sud, que ces deux îles sont entre les mains de deux hommes venus de Normandie. Le Français-normand est le cousin du Français-saxon, mais le Français-saxon ne veut pas changer l'Union Jack pour le Tricolore. La loyauté est quelque chose qui repose au fond du cœur, et elle n'est pas toujours de haute qualité par le seul fait qu'on la proclame sur les toits.

J'ai dit que le français et l'anglais sont enseignés alternativement, à une très courte distance de Westminster, cent cinquante jours durant l'année. Cela est très sérieux. Je ne voudrais pas me trouver dans les chausses du roi, si Frère Hocken venait à entendre ceci: Savez-vous, Monsieur l'Orateur, que durant presque cinq générations les rois d'Angleterre ont été des maîtres dans la langue française ? Nous savons qu'ici, au Canada, lorsque le duc de Kent visita notre pays, il se fit remarquer par la correction de son langage français et ses manières de gentilhomme des meilleurs temps. Et voici encore une chose très sérieuse: Lollié dit que la reine Victoria, lors de sa visite à l'empereur Napoléon III, en 1855, pendant la guerre de Crimée, parlait le français en perfection et paraissait renseignée sur toutes choses. Cela n'a rien d'étonnant quand on sait que la reine Victoria commença, à soixante-douze ans, à apprendre l'hindoustani.

Le roi Edouard VII était appelé le roi parisien ; et, il y a à peu près deux semaines, les Parisiens lui élevèrent une statue sur un square auquel on a donné sen nom. Le roi règnant, George V, parle très bien le français, et le prince de Galles a passé l'hiver dernier à Paris afin de compléter ses études de français. Je suis profondément peiné, Monsieur l'Orateur, qu'une si bonne famille ait si mal tourné. Mais il y a encore quelque chose de plus affreux que tout cela. Savez-vous que George I et George II ne parlaient pas un seul mot d'anglais ? Il est donc excessivement difficile pour nous, Canadiens-français " ignorants ", comme en nous appelle, de savoir quelle langue parler. Cependant, comme le roi ne peut se tromper, nous allons imiter Sa Majesté et continuer à parler français.

Mais c'est ici que se présente une superbe occasion pour Frère Hocken, s'il est aussi patriote qu'il le proclame, s'il est réellement désireux de répandre son sang sur l'autel de sa patrie, de dire au Roi de cesser de parler français, et s'il lui dit seulement la moitié des choses aimables qu'il nous jette quotidiennement à la face, s'il lui applique la moitié des épithètes amènes qu'il nous décoche, pour prouver que je n'ai aucune rancœur contre Frère Hocken, laissez-moi vous dire que j'assisterai avec plaisir à sa pendaison qui ne saurait tarder.

Il me sera sans doute permis d'ajouter à tout cela qu'avant la cession d'Heligoland, on y enseignait dans une égale proportion l'anglais et l'allemand. Et (je frémis en disant ces choses !) dans l'île de Malte, l'anglais et l'italien sont les langues officielles. Ciel ! ceci devrait cesser

sans une minute de retard ! Imaginez-vous, l'italien reconnu langue officielle dans une colonie britannique ! L'italien, Monsieur l'Orateur, la langue du pape !

Frère Hocken, Frère Hocken, tu dors !

En Europe

En Europe, nous rencontrons partout des peuples polylingues. En Espagne, on parle deux langues: le basque et l'espagnol. En France, on parle basque, provençal, italien sur la frontière italienne, allemand sur la frontière allemande et celte en Bretagne. Il y a au moins cinq langues tolérées en France. Mais ce n'est pas en France que l'on trouvera de la tyrannie intellectuelle !

Et que voyons-nous en Belgique ? La langue flamande et la langue française sur un pied d'égalité. Le français était tout récemment la seule langue officielle. Lorsque les Flamands formèrent un groupe assez nombreux, ils demandèrent la reconnaissance de leur langue, et les Français y consentirent sur le champ. Aujourd'hui les deux langues sont officielles. Dans les localités où le flamand prédomine, le français est obligatoire ; Les deux langues sont officielles dans les Cours, les ministères et au Parlement. Bien que la Belgique soit un des moindres Etats européens, sa position industrielle lui donne un rang très enviable.

Un pas de plus, et nous sommes en Suisse. Il y a, en Suisse, trois langues officielles, avec, dans le Tyrol, le roumanche qui est la langue d'une forte partie de la population. Le français, dans ce pays, occupe une position semblable à celle qu'il occupe dans Ontario. Les Allemands sont en proportion de 70 pour cent, les Italiens de 20 pour cent, et les Français de 10 pour cent, tout comme dans Ontario.

Nos journaux nous parlent souvent du péril allemand. Laissez-moi vous dire que les soixante-dix pour cent allemands rendent volontairement justice aux dix pour cent français qui vivent autour d'eux; ils pratiquent en tous points le " fair-play " britannique. Quand les soixante-dix pour cent allemands disent aux dix pour cent français: " Parlez votre langue," cela est du franc-jeu britannique, comme il est pratiqué dans la mère-patrie. Ce n est pas le " fair-play " rapetissé, le "fair-play" de bas étage qu'on rencontre chez nous, qui n'est après tout qu'un semblant et une contrefaçon de la vraie chose portant la marque de Westminster. Le " fair-play " britannique protège habituellement les minorités ; il est libéral, chrétien, et non tyrannique et arbitraire comme il se montre dans notre cas.

Citons encore l'Allemagne. On nous dit que les Allemands sont une race de tyrans. Mais que trouvons-nous en Alsace-Lorraine ? Aujourd'hui, le français est plus répandu qu'il ne l'était en 1870. Dans le *Fortnightly Review* de janvier dernier, nous lisons ce qui suit:

" Il est étonnant qu'un peuple " aussi adroit que les Allemands " qui, par exemple, ont à la tête " des municipalités des officiers " si intelligents et versés dans " l'administration, s'arrange de " façon que les bas-quartiers " d'une cité anglaise n'ont pas " leur contre-partie en Allema- " gne. Il est étonnant que ces " gens puissent penser qu'ils ar- "riveront plus sûrement à leurs " fins en accrochant quelques dé- " corations sur la poitrine de

"certains individus, au lieu de "gagner la population par la to-"lérance et l'amitié que les "Français employèrent quand "ils possédaient le pays. En "1870, il y avait un peu "plus de français répandu "qu'au dix-septième siècle, et "un peu moins qu'aujour-"d'hui. Et les émigrants alle-"mands se trouvent entraînés "dans ce mouvement.

"Mais le Français, qui reste "assez longtemps pour pénétrer "l'âme du peuple, trouvera que "cette âme n'est pas une âme al-"lemande.

"Le conquérant commence à "reconnaître qu'avec l'emploi "de la force seulement, il ne fait "qu'éloigner davantage ceux "qu'il n'a pas encore absorbés."

Et Bismark disait que, dans les luttes nationales et religieuses, la force brutale n'a pas toujours le dernier mot.

Rappelons encore que le conseil municipal de Berlin a décidé, tout récemment, de donner des prix aux jeunes garçons des écoles élémentaires qui subiraient avec succès des examens de langue française. Le gouvernement ne devrait-il pas encourager l'immigration de ces Allemands généreux et tolérants dans la province d'Ontario?

Au Danemark, en Suède et en Norvège, il y a plusieurs langues. Ce sont des pays polylingues. La Russie a cinquante dialectes, et peut-être plus, officiellement reconnus.

Arrêtons-nous un moment en Autriche. Si l'Europe n'a pas été envahie par les hordes de barbares de l'Est, nous le devons aux Austro-hongrois qui les ont vaincus à la bataille de Vienne. Je rappelle ce fait parce que certains Français se figurent que la France est le pays qui domine tous les autres, de même que certains Anglais se figurent que l'Angleterre seule existe ici-bas, surtout quand en les entend dire "que le soleil ne se couche jamais sur les possessions anglaises". L'Autriche n'a pas moins une opinion très favorable de son pouvoir, exprimée par sa devise: "*Austria est imperare orbi universo*", "L'Autriche est destinée à régner sur l'univers". La monarchie autrichienne se compose de plusieurs éléments distincts. mais tous ont des droits égaux dans la constitution politique du pays. L'article 19 de la Constitution autrichienne stipule que: "toutes les tribus dans l'Etat ont des droits égaux et, chacune, des droits inviolables au maintien de sa nationalité et de sa langue."

Monsieur l'Orateur, apprenez qu'un dictionnaire autrichien contient six langues. D'aucuns pourraient croire que ces peuples sont illettrés. Mais dans un milieu divers comme celui-ci, la proportion d'illettrés n'est que de dix-huit pour cent au centre du pays. Cette statistique n'est pas trop défavorable pour un pays où l'on parle une vingtaine de langues.

Conditions Analogues

En Autriche on rencontre encore une condition ethnologique qui ressemble à la nôtre. On trouve une bande d'Allemands qui divise l'élément slave du Nord et l'élément slave du Sud afin d'empêcher la fusion de ces races du même sang. Lord Elgin attira l'attention des autorités britanniques sur un fait analogue en ce pays. Il conseilla de coloniser la frontière américaine avec des Canadiens-français afin d'empêcher le raccordement de l'élément anglais des Etats-Unis et du Canada, et il indiquait cela comme un moyen de conserver plus sûrement le Canada à l'Angleterre.

La chose se répète parmi nous ; mais cette conception est une visée de haute politique, probablement trop haute pour être comprise dans cette province.

Vous serez surpris d'apprendre qu'en 1862, lorsque les Polonais se révoltèrent contre la Russie, lord John Russell fit certaines propositions aux chancelleries européennes, dans le but de venir en aide aux révoltés et leur accorder certaines libertés. Voici ces propositions: "Amnistie " complète; assemblée nationale " des représentants ; administra- " tion nationale distincte des Po- " lonais pour le royaume de Po- " logne ; pleine liberté de cons- " cience, et rappel de toutes res- " trictions imposées au culte ca- " tholique; *reconnaissance de la " langue polonaise comme langue " officielle;* établissement d'un sys- " tème régulier de recrutement".

L'Angleterre montra en cette circonstance qu'elle méritait les éloquentes paroles de lord Grey; " L'empire britannique est l'ins- " trument le plus puissant qui ait " jamais été conçu par l'hom- " me pour répandre les bienfaits " de l'ordre et des lois, le devoir " et la liberté, l'aide et la misé- " ricorde par tout le monde."

L'Angleterre était prête, à ce moment, à conserver aux Polonais leur langue. N'est-il pas étonnant de voir où les choses en sont rendues dans ce pays, quand la mère-patrie voulait verser le sang de ses soldats pour que les Polonais pussent parler leur langue nationale? Mais les pauvres Polonais furent vaincus et exilés dans les steppes glaciales de la Sibérie. En partant pour l'exil, ils prenaient une poignée de terre natale, la mettait dans une enveloppe qu'ils plaçaient près de leur cœur; et, quand leurs derniers moments avaient sonné, ils répandaient cette terre sous leur tête et expiraient, disaient-ils, couchés sur le sol natal.

Nous aussi, comme les Polonais, nous aimons notre langue ; et nous ne prétendons pas en garder une relique dans l'exil, mais la garder toute et la parler dignement et fièrement, et tous les Cosaques du monde ne pourront l'arracher de notre cœur d'où elle jaillit.

Même ceux que nous étions habitués à considérer comme des barbares sont plus généreux que les soi-disant civilisés d'Ontario. La Turquie n'a jamais forcé les Albanais, tant qu'ils furent sous le jong ottoman, d'abandonner leur langue et leur religion. Notre province est-elle pire que la Turquie ? Allons-nous souffrir un état de choses que la Turquie aurait honte d'imposer à ses sujets ? A l'aurore du vingtième siècle, allons-nous rétrograder aux époques infâmes de l'histoire, où les minorités étaient traitées d'après les préceptes d'une hideuse bigoterie et d'un fanatisme sans merci ? Assurément, notre position dans cette province ne sera pas rendue telle que nous finirons par préférer les hordes de Bashi-Bajouks aux bandes d'ultra-pan-britannistes qui veulent nous réduire au rang d'ilotes et d'*out-laws!*

Aux Indes

Laissons maintenant l'Europe pour visiter un autre pays assujéti à la Couronne anglaise et qui y demeurera encore longtemps, je l'espère. Un coup d'œil sur l'Inde n'est pas déplacé dans une enquête comme celle que nous sommes en train de faire. Ah! Monsieur l'Orateur, c'est ici que les apôtres du Pan-Britannisme peuvent déployer leur zèle et leur ardeur pour le succès de leurs rêves patriotiques. Il en faudrait une ar-

mée, ici, pour améliorer un tant soit peu l'état des choses. Il n'y a qu'un Anglais pour quatre mille Hindous. L'Inde va fournir une ample besogne, durant plusieurs générations, à ces intransigeants patriotes qui font tant d'efforts pour nous convertir.

Il n'y a, aux Indes, que douze millions d'enfants qui fréquentent les écoles. Il n'y a pas de meilleur endroit au monde où notre Département d'Education puisse envoyer le fameux Dr Merchant, afin qu'il puisse s'assurer de quelle façon l'anglais est enseigné dans les écoles de l'empire. Le Dr Merchant connaît tout aussi bien la langue hindoue qu'il connaît la langue française.

Le système d'éducation, aux Indes, est organisé de cette manière: l'école élémentaire, l'école secondaire et les universités dont la mission consiste, par-dessus tout, à expliquer et répandre la civilisation orientale.

Dans les écoles élémentaires, l'idiome national est seul enseigné.

Dans les écoles secondaires, l'idiome national a la plus large part avec l'anglais, mais aux éléments seulement.

A Capourthala, au collège subventionné par l'Etat, l'idiome national est enseigné de concert avec l'anglais, et le français est inclus dans le programme des langues étrangères. La même chose se constate à Bombay, avec cette différence que le français l'emporte sur toutes les autres langues étrangères et que deux des professeurs de français ont été décorés par le gouvernement de France pour les brillants succès qu'ils y ont obtenus. Les sauvages de l'Inde s'empressent d'apprendre le français, et les civilisés de l'Ontario sont anxieux de le proscrire.

Pendant que nous sommes aux Indes, il n'est pas hors de propos d'appuyer sur l'administration de lord Curzon qui, chacun l'admettra, fut un des plus remarquables vice-rois que la mère-patrie ait nommés à ce poste élevé. Avant son départ de Londres pour l'Inde, les étudiants d'Eton, où lord Curzon reçut son éducation, lui donnèrent un banquet auquel assistait le Révérend M. Weldon, qui venait d'être élevé au siège épiscopal de Calcutta. Dans son discours, lord Curzon adressa ces paroles à M. Weldon: " Vous rappelez-vous le " temps que nous avons passé à " Paris pour apprendre le fran- " çais au-dessus d'une officine de " pharmacien ? " Une intelligence d'élite comme lord Curzon se glorifiait d'avoir appris le français, tandis que nos intelligences d'élite veulent en effacer toute trace dans l'Ontario. Lord Curzon, parlant un jour à un jeune Parsi, dans une école qu'il visitait, lui dit: " Parle toujours " ta langue, soit fidèle à l'idiome "parsi, et tant que tu seras fidè- " le à ta langue tu ne manqueras " pas d'être un bon patriote." A la fin de sa vice-royauté, en laissant l'Inde, il prononça ces nobles paroles: " Maintenant, qu'il " soit dit que chaque Anglais qui "aime son pays puisse répéter, " en laissant l'Inde: J'ai aimé " la Justice et détesté l'Iniqui- "té."

Quelle différence entre les paroles d'un véritable Lord et celles des lords minuscules qui nous persécutent ! Ici, les choses sont renversées: L'iniquité est honorée et la justice détestée.

Chez les Boers

Un dernier exemple, mais non le moindre. Cet après-midi, l'honorable député de Sturgeon-Falls

faisait remarquer qu'il y avait un nouveau-né, tout récemment entré dans la grande famille anglaise. Nous avons reçu les Boers au milieu de nous. Ils ont mis le drapeau national en lambeaux, ils ont tué les meilleurs généraux anglais et fauché les troupes anglaises avec des canons pompoms. Et, chose étrange, pour les récompenser de ces glorieux faits d'armes, l'Angleterre leur a garanti l'usage de leur langue. Le colonel Seely, parlant sur ce sujet à la Chambre des Communes d'Angleterre, mentionna un fait auquel je veux faire allusion. " Il y a, dit-il, un point sur lequel j'ai l'intention d'appuyer, " parce qu'il a paru être l'écueil " où le projet d'union devait " sombrer, celui de l'usage de " l'anglais et du hollandais. Il " y avait ceux qui prétendaient " que toute solution était im-"possible, mais une solution a " été enfin trouvée conforme à " l'intention du projet, en pla-" çant l'anglais et le hollandais " sur un pied d'absolue égalité." Dans tous les documents officiels des Boers, le hollandais jouit des mêmes droits et privilèges que l'anglais.

Freemantle, un député de la Chambre des représentants de la Colonie du Cap, en parlant de cette question, a fait en ces termes allusion au Canada: "Un person-" nage important, avant la con-" cession du gouvernement res-" ponsable aux colonies, avait " prédit que le gouvernement im-"périal finirait par gagner la " confiance des Boers en respec-" tant scrupuleusement leurs " coutumes, leur langue et leur " religion, de même qu'on a ré-" ussi à s'emparer de l'affection " des Canadiens-français qui, au-" jourd'hui, sont devenus l'ap-" pui le plus ferme du pouvoir " britannique en Amérique. Cela " a été accompli par un seul acte " de saine politique, par la ma-" nifestation de cette force qui " est le symbole de la tolérance " et de la confiance. Encore la ré-"compense ne s'est pas fait at-" tendre, et une riche moisson a " déjà été récoltée.

" Ce qui est important, c'est " que la moitié de la population " de l'Afrique du Sud s'attache "fortement au hollandais com-" me étant sa langue maternelle, "et d'autant plus qu'elle voit " que cette langue est menacée " ou méprisée. Considérant la " profonde affection que les " Boers ont pour leur langue, " chaque Anglais qui a une par-" celle de chevalerie au cœur " doit se révolter en entendant " dénigrer ce qui paraît si cher " à son frère hollandais.

" Tout Hollandais comprend " qu'il y va de l'intérêt de ses " enfants d'apprendre l'anglais, "et fait tout son possible pour le " leur faire apprendre ; aussi la " plupart des Anglais admettent " qu'il est également utile pour " leurs enfants d'apprendre le " hollandais.

"Avec de la bonne volonté de " part et d'autre, les deux élé-" ments règleront aisément la " question ; une Afrique du Sud " bilingue remplacera une Afri-" que du Sud divisée quant au " langage; et la pierre d'achop-" pement, qui divisait les deux " races en camps opposés et les " rendait toutes deux impuissan-" tes, disparaîtra pour toujours.

" C'est parce que les hommes " d'Etat ont scrupuleusement " respecté la langue française au " Canada, qu'ils ont solidement " établi leur œuvre.

" Avec cet objet en vue, nous " ne pouvons faire autrement " qu'en arriver à trois conclu-

" sions. Premièrement, en tenant " compte de la profonde affec- " tion que la population éprouve " pour la langue hollandaise et " le rapprochement vital qui ex- " iste entre leur langue et leur " patriotisme, les écoles ne peu- " vent répondre aux aspirations " nationales à moins qu'elles ne " communiquent à tous les en- " fants (que leur langage soit ou " non le hollandais) une compré- " hension absolue de cet idéal. "La même chose est vraie pour " la langue anglaise, et son en- " seignement doit être impérieu- " sement mis en pratique."

Freemantle dit: " C'est parce " que les hommes d'Etat ont " scrupuleusement respecté la "langue française au Canada " qu'ils ont solidement établi " leur œuvre."

Freemantle n'avait jamais entendu parler de la circulaire 17 lorsqu'il écrivait cela. Depuis le nouvel état de choses, cette allusion devrait être scrupuleusement retranchée du volume. Dans l'Afrique du Sud, la population anglaise oblige ses enfants à apprendre le hollandais, et les Hollandais instruisent leurs enfants en anglais. Quand entendrons-nous dire, dans cette province, que les Anglais font apprendre le français à leurs enfants ?

Le Dr Jameson, parlant du Dr Steyn, disait que sans lui l'Union n'aurait jamais été un fait accompli, parce que le Dr Steyn avait dit que, seule, une politique généreuse et large transformerait les Boers en fidèles sujets britanniques. L'Angleterre les a traités avec justice, et, depuis, nous voyons ce pays avancer à pas de géant. C'est uniquement à cause de leur attitude fière et déterminée que les Hollandais ont obtenu l'usage de leur langue. Ils ne voulurent pas faire la moindre concession au sujet de leur langue, et ils continueront éternellement de l'aimer, quoi qu'il puisse arriver. Je ne sais ce que l'avenir nous réserve, mais laissez-moi vous dire que nous résisterons fermement et fièrement à toute tentative faite pour nous l'enlever.

Chez les Intellectuels

Monsieur l'Orateur, il est singulier qu'à cette époque même où l'Ontario restreint l'usage du français, dans la province de Québec la population anglaise favorise un mouvement destiné à répandre le français parmi les enfants qui fréquentent les écoles ; il n'y a pas une université importante, aux Etats-Unis, qui n'ait un professeur de français. Je ne vois pas qu'il y ait d'aversion pour le français de l'autre côté. Tout de même, Monsieur l'Orateur, nous avons quelques exemples d'intelligence et de tolérance dans cette province. Il y a quelques hommes à l'esprit large dans l'Ontario, et parmi ceux-là se trouve le principal Gordon, de l'Université Queens, qui dit que le français n'est pas suffisamment enseigné dans cette province et qu'il est regrettable que si peu d'Anglais l'étudient. " En dépit de l'ignorance quasi-absolue de la langue française dans l'Ontario, dit-il, elle fait partie du cours des High-Schools, au sommet des études, si on peut s'exprimer ainsi. N'est-il pas tout à fait étrange que l'on veuille abolir l'étude de cette langue dès le début du cours ? Si cette manière d'agir ne nous rend pas absolument ridicules, je serais heureux de comprendre ce que ce mot veut dire".

Le professeur Gordon est, sans contredit, une lumière dans ce genre d'études, et ses paroles

sont un dédommagement des articles ratatinés et antédiluviens que nous lisons si souvent dans le *Kingston Standard.*

Fidèles Sujets

On nous dit que nous ne devrions pas parler notre langue parce que, tant que nous parlerons français nous ne pourrons pas être loyaux sujets. Quand nous avons réfuté tous leurs arguments, les croisés antifrançais lancent un cri de déloyauté contre nous. Quelquefois ils nous disent que nous sommes sur un pied d'égalité avec les Polonais, les Doukobors, et de charitables personnes nous reconnaissent même autant d'avantages qu'aux Chinois. Je n'ai jamais compris qu'il y eût quelque chose dans le serment d'allégeance qui pût nous empêcher d'être de loyaux sujets, tout en parlant français.

Si cela existait dans le passé. le Parlement impérial vient d'adopter une mesure qui permet de prêter le serment d'allégeance dans n'importe quelle langue connue du monde civilisé. Je ne suis pas sûr que certains de nos législateurs soient enchantés de cette mesure, car la haine du français est si invétérée dans notre voisinage que ces bouillants Anglais devraient demander quelque chose comme un "Test Act" national, en vertu duquel tout ce qui parlerait français serait privé de droits civils, ainsi que les catholiques l'ont été plus d'un demi-siècle en Angleterre. Un projet de loi d'une aussi grande libéralité aurait toutes les chances d'être adopté, étant donné l'état de choses actuel.

Enfin la Chambre d'Angleterre, en adoptant une mesure qui permet de prêter serment d'allégeance dans n'importe quelle langue, nous protège au moins pour un certain temps. Mais si, enfin, la langue est la formule de la loyauté, alors tous ceux qui parlent anglais devraient se réunir sous le même drapeau. Pourquoi ne nous annexons-nous pas aux Etats-Unis ? Ils parlent tous la même langue que nous parlons et, d'après ce principe connu de l'attraction que les grands corps exercent sur les petits corps, pourquoi les Etats-Unis n'annexeraient-ils pas la Grande-Bretagne? Si la langue est la condition souveraine de toute loyauté, nous ne devrions pas perdre une minute et nous joindre aux Etats-Unis ; si ce n'est pas la poursuite du même idéal et des mêmes aspirations qui forme une nation, mais bien plutôt la langue, devenons donc sur le champ de loyaux Yankees. Quel plaisir indicible j'éprouverais, Monsieur l'Orateur, d'entendre le *Kingston Standard,* l'*Evening Telegram* et l'*Orange Sentinel* chanter à pleins poumons "Yankee Doodle" ou "Way Down in Dixie".

Dès les premiers jours du nouveau régime, nous avons été fidèles et peut-être les seuls à être constamment fidèles dans ce pays. Sir Guy Carleton, en 1776, dut fuir précipitamment de Montréal, parce qu'il ne pouvait compter sur la population anglaise. Il descendit à Québec et, là, il trouva juste ce qu'il fallait de soldats anglais pour fournir quelques sentinelles. Il fit appel aux Canadiens-français, qui s'enrolèrent et repoussèrent les Américains; la balle qui tua Montgomery fut tirée par un Canadien-français. Le premier coup de fusil tiré pour la défense du drapeau anglais en ce pays, le fut par un Canadien-français, et le premier sang versé fut celui de mes compatriotes. Sir Guy Carlton fut forcé de chasser de la vil-

le quelques marchands anglais qui voulaient se rendre aux Américains. Leur loyauté ne pouvait supporter la perte de quelques tonnes de mélasse, tandis que mes compatriotes faisaient face à l'ennemi. Un peu plus tard, quelques agitateurs français, venus d'Europe, causèrent quelques troubles dans la colonie. Le juge Monk fut requis de faire un rapport sur ces désordres. Le juge s'enquit et rapporta que ces hommes, venus de France, incitaient le peuple à la révolte, et il ajouta que les Anglais aussi causaient des désordres du même genre.

Les Héros de 1812

Enfin, nous arrivâmes à la période mouvementée de 1812. A cette époque, les Canadiens-français avaient plusieurs raisons d'être mécontents de la manière inhumaine dont ils étaient traités depuis quelques années. Et il restera éternellement acquis à la honte de l'Angleterre d'avoir envoyé, pour gouverner une population loyale et soumise, un proconsul romain brutal et tyrannique dans la personne de Craig. Malgré ces griefs, sir George Prévost obtint de l'Assemblée législative les crédits qu'il demandait. Que fit alors l'Ontario, cette même province qui dépasse toutes les autres par ses cris de loyauté? Cette même Chambre d'Assemblée, qui m'entend en ce moment, refusa les subsides demandés par le vaillant Brock ; Willocks et Maxie, deux députés, se joignirent aux Américains; et une bande d'autres rançonna et pilla les " loyalists " de telle façon qu'on en pendit quelques-uns plus tard à Ancaster. Dans la province de Québec, Dieu merci!, mes compatriotes ne furent jamais coupables de pareils méfaits.

Les Canadiens-français repoussèrent les Américains à Châteauguay, et la victoire de Châteauguay sauva le pays. Cette victoire fut gagnée par les Canadiens-français seuls. Avant la bataille, le commandant de Salaberry appela ses hommes et leur dit: " Agenouillez-vous et faites votre devoir envers Dieu," quand ils eurent fini, il leur dit: " Maintenant, montrez aux Amé- " ricains comment vous faites "votre devoir envers votre Roi." La bataille commença et ces Canadiens-français tiraient jusqu'à ce que leurs fusils fussent devenus trop chauds pour qu'ils pussent les tenir dans leurs mains. Ils s'exposaient à découvert, au-dessus des fascines, tirant incessamment sur l'ennemi, pendant que Salaberry leur criait, de sa voix tonnante: "Celui d'entre vous qui " manque un ennemi, je l'abats " de mon sabre." Ils n'étaient que trois cents, et la déesse de la Guerre resta fidèle aux trois cents héros ! Et, de même que les Spartiates d'un autre âge ont été immortalisés par le poète, quelque barde canadien redira un jour la légende de Châteauguay avec presque les mêmes mots:

Go ye, stranger, and hear Canadians tell
That faithful to our country here we fell!

Une seconde fois ce pays avait été sauvé par la valeur et la loyauté des Canadiens-français.

Sans Châteauguay, la victoire de Queenston Heights n'aurait servi à rien. Sans Châteauguay, gagnée par mes compatriotes, chaque Union Jack qui flotte aujourd'hui, de l'Atlantique au Pacifique, serait remplacé par la bannière étoilée. Et après tout cela, après avoir deux fois offert notre poitrine aux balles améri-

caines, après tout cela, on nous dit que nous n'avons pas plus de droits dans ce pays que les Doukobors, les Polonais et les Chinois. Quelques hommes politiques, Monsieur l'Orateur, et quelques journalistes de cette province sont menacés de gonflement du cœur. Assurément, devant Dieu et devant les hommes, après avoir gagné ces deux victoires, nous avons payé de notre sang le droit de parler notre langue. Déployez le drapeau britannique ici même et je vous montrerai l'endroit où mes compatriotes l'ont teint de leur sang pour maintenir les armes et les traditions britanniques dans l'Amérique du Nord. Je veux vous dire que le langage qui a gagné Châteauguay n'est pas inférieur au langage qui a conquis Queenston Heights dans ce pays.

Les Evènements de 37

Arrivons à 1837. Il est vrai que les Canadiens-français se sont révoltés; mais ces rebelles ont conquis le gouvernement responsable dont tous les Canadiens sont fiers aujourd'hui. Nous nous sommes révoltés, oui, mais il y a beaucoup de personnes qui prétendaient alors et qui prétendent encore que nous en avions le droit. Ces rebelles, Monsieur l'Orateur, sont les mêmes hommes au sujet desquels le gouverneur Murray exprimait le sentiment suivant:

"Je me glorifie d'avoir été "accusé de sympathie et de fermeté en protégeant les sujets "canadiens du Roi et en faisant "l'impossible pour donner à "mon royal maître l'affection de "ce peuple brave, hardi, dont "l'émigration, si jamais elle survient, serait une perte irréparable pour cet empire, et pour "l'empêcher, je déclare à votre "Seigneurie que je me soumettrai de bon cœur aux calomnies et aux indignités les plus "grandes, s'il pouvait m'en survenir de plus graves que celles "que j'ai déjà supportées."

(Tracey — *Histoire du Tricentenaire du Canada.*)

William Hume Blake, lorsque l'indemnité pour la rébellion fut votée, répondit par les paroles suivantes à quelques-uns des fougueux royalistes qui s'y opposaient: "Cette loyauté, qui est "déjà prête à étendre et à fortifier la prérogative de la Couronne en bornant et en limitant les libertés du peuple, "n'est pas de la loyauté mais de "l'esclavage. Elle ne peut contribuer à renforcer les relations "de ce pays avec l'Angleterre, "mais elle doit tendre à diminuer l'allégeance des habitants "de cette Province en les privant de leurs droits comme sujets britanniques... Je ne suis "pas venu ici pour apprendre "des leçons de loyauté des honorables gentlemen qui sont de "l'autre côté. La loyauté à ma "Reine est le sentiment le plus "fort et le plus cher de mon "cœur, et j'espère que mon bras "ne fera jamais défaut lorsqu'on aura besoin de son aide.... Mais je confesse que "je n'ai aucune sympathie avec "la soi-disant loyauté des honorables gentlemen de l'autre côté qui affectent quelquefois un "zèle particulier pour la prérogative de la Couronne et sont "toujours prêts à sacrifier la liberté du sujet. Ce n'est pas de "la loyauté britannique ; c'est "de la basse loyauté qui, dans "toutes les périodes de l'histoire "du monde, a lancé l'humanité "dans la rébellion."

(Charles Dent—*The Last Forty Years.*)

Parlant de cette période importante de notre histoire, M. Ewart dit dans ses *Kingston papers*: "Devons-nous être reconnaissants "des provocations gouvernemen- "tales qui ont excité les rébellions "de 1837-38? Devons-nous remer- "cier les Gosford, les Francis "Head, les Metcalfe et les au- "tres?"

Et enfin, ce qui n'est pas le moins important, le colonel Geo. T. Denison a ceci à dire: "Mau- "vaise administration et manque "de connaissance des affaires "canadiennes de la part du bu- "reau colonial amenèrent un mé- "contentement qui aboutit à la "soi-disant rébellion de 1837".

Cette dernière situation comporte une réprobation d'autant plus cinglante que ce colonel est le descendant de l'un des membres du "Family Compact" néfaste qui fut l'une des causes immédiates de la rébellion.

Vous avez eu une rébellion dans la province d'Ontario, vous aussi; les troubles de la Taverne de Montgomery ont été la contre-partie de Saint-Denis et de Saint-Charles. Cependant, on appelle cela une affaire très regrettable, tandis que, pour la province de Québec, on appelle la révolte le soulèvement d'une province de traîtres. William Lyon MacKenzie est un pauvre individu fourvoyé, et Papineau est un coquin qui, s'il avait possédé dix vies, aurait dû être pendu dix fois. Pourquoi deux poids et deux mesures, lorsqu'il s'agit de Québec et lorsqu'il s'agit de l'Ontario?

Dans la province d'Ontario, considérant la population, la rébellion était plus grave que celle de la province de Québec. Sur 42 comtés, quatre ont pris part à la rébellion, dans la province de Québec, et, sur un demi-million d'habitants environ, deux mille étaient soulevés. Un autre examen du système des deux poids et des deux mesures fait voir qu'au moment où le projet de loi d'indemnité fut soumis au Parlement afin de voter $140,000 pour les rebelles du Haut-Canada, les députés français votèrent sans une voix dissidente. Lorsque fut présenté le projet de loi destiné à donner une somme de $100,000 pour les pertes subies dans Québec, les édifices du Parlement furent incendiés, on lança des oeufs pourris au gouverneur-général et l'émeute battit son plein pendant deux jours. Naturellement, tout cela fut fait par les ultra-loyalistes qui sont si respectueux pour leur Roi et ses représentants. A l'époque de l'Union, ces Français rétrogrades de la province de Québec avaient cinq millions dans leurs coffres, et ces millions furent donnés à la province d'Ontario. Ces Français rétrogrades et pauvres durent payer les travaux publics de l'Ontario qui était sur le bord de la banqueroute.

Mouvement d'Annexion

Maintenant, Monsieur l'Orateur, nous arrivons à un autre événement très grave. Vous savez qu'en 1848 il y eut un mouvement vers l'annexion aux Etats-Unis. Mille citoyens signèrent une pétition demandant l'annexion à la république voisine, et sur ces mille noms, 850 étaient des noms anglais et les autres étaient des noms canadiens-français. Ces 150 Canadiens-français étaient ceux que nous avons appelés "le parti rouge," les amis d'alors et aussi les amis d'aujourd'hui du chef de l'Opposition. Cela ne fait rien d'être un traître dans ce pays si l'on est Anglais, puisqu'un de ceux qui ont signé le manifeste de l'annexion fut plus tard un

premier-ministre de ce pays, sir John Abbott, et que quelques autres ont fait partie de divers cabinets.

Il est encore quelque chose que je veux vous dire à propos de cette grande province d'Ontario. Il y a 30 ou 35 ans, un Canadien-français vint ici, à Toronto, un jour de fête, et il n'y voyait aucun Union Jack ; mais les drapeaux américains étaient déployés partout. Mon ami de la province de Québec dit: " Qu'est-ce que cela signifiie ? " Et le colonel T. Denison, à qui il parlait, répondit: " Je suis désolé de voir cela." Peu de temps après, l'on entreprit dans la presse et au moyen de brochures une campagne pour remettre à sa place le drapeau britannique. L'on devrait donc se souvenir que c'est grâce aux Canadiens-français que le drapeau britannique flotte aujourd'hui dans l'Ontario. Nous n'avons jamais vu pareille chose dans la province de Québec, ni nulle part où l'on rencontre une population française, parce que, de l'Atlantique au Pacifique, il n'y a pas de groupe français en Canada qui respecte ou qui arbore un autre drapeau que l'Union-Jack.

Avec l'Opposition

A présent, Monsieur l'Orateur, je désire avoir un entretien cœur à cœur avec mon honorable ami le chef de l'Opposition. Dans la stratégie politique, si un parti ne nous donne pas ce que nous voulons, nous devons nous tourner du côté de l'autre parti. Je ne suis pas satisfait du traitement que nous recevons de ce gouvernement. J'ai dit publiquement, il y a quelque temps, que si le chef de l'Opposition consent à nous donner davantage, je suis disposé et prêt à le suivre ; mais je désire savoir, auparavant, ce que nous obtiendrons. La population française est d'opinion que le parti libéral a toujours été l'ami des Canadiens-français, et cette idée s'est encore étendue depuis 1896, alors que, dans Chicoutimi et Saguenay, sir Wilfrid Laurier dit: " Grâce à Dieu, nous n'avons pas d'orangistes dans notre parti." Lorsqu'il revint, on lui reprocha cela et il nia avoir prononcé ces paroles. Mais, les orateurs de la province de Québec affirment tous qu'il a dit ces mots. C'est trop bien pour que ce ne soit pas vrai. Sur dix orateurs libéraux, dix vous diront que sir Wilfrid a dit cela, et neuf d'entre eux diront qu'ils étaient présents et qu'ils l'ont entendu.

Voyons donc, Monsieur l'Orateur, ce que le parti libéral a fait pour mes compatriotes. Durant plus d'un quart de siècle, alors que George Brown était directeur du *Globe*, il a vomi sur tout ce qui est français et catholique. Les invectives publiées dans l'*Orange Sentinel* n'ont jamais approché des tirades venimeuses du *Globe* contre l'église de Rome et la domination française.

Qu'avons-nous donc gagné du parti libéral ? En 1896, nous avons perdu tout ce que nous avions dans le Manitoba, alors que les libéraux criaient dans Ontario: "Laissez Manitoba", et hurlaient dans Québec que Tupper ne pouvait pas donner autant que Laurier-le-Français. Sous le gouvernement libéral, nous avons perdu ce que nous avions dans le Nord-Ouest. La naissance de ces nouvelles provinces a été marquée par la destruction de tout vestige de l'influence française et catholique. Cependant, je suis heureux de rappeler que sir Redmond Roblin a déclaré que tant qu'il sera premier-ministre, le français sera en-

seigné dans le Manitoba. A la convention libérale qui eut lieu il n'y a pas très longtemps dans cette province, le chef de l'Opposition, M. Norris, appuya les écoles nationales, et M. MacKenzie, un des partisans, se leva et dit: "Nous soutiendrons fermement ce programme"; et le *Free Press* de Winnipeg tonnait à pleines colonnes contre le gouvernement Roblin parce que quelques concessions fort modérées sont faites à la population française et aux catholiques dans les questions d'école. Revenons à une époque plus récente. Dans l'élection de Middlesex, l'été dernier, les libéraux ont fait circuler des brochures disant que les électeurs devraient voter contre le gouvernement Borden parce que le gouvernement Borden avait permis à M. Pelletier, ministre des Postes, d'imprimer des mots français sur les cartes postales officielles.

Je voudrais donc que le chef de l'Opposition me dise si, lorsqu'il a été choisi chef de l'Opposition en remplacement de M. McKay, quelqu'un qui assistait à la convention ne s'est pas levé et n'a pas proposé une résolution pour abolir la langue française dans l'Ontario? Je désire dire au chef de l'Opposition que cela m'a été dit par une personne qui était là; et si le chef de l'Opposition veut dire la vérité, je puis lui aider. Je désire une réponse directe à cette question, parce que le chef de l'Opposition, de temps en temps, prend une attitude très dramatique et dit qu'il est assez hardi pour être honnête et assez honnête pour être hardi. Dans cette question, comme il n'a été ni très honnête, ni très hardi, je désirerais savoir s'il veut changer son attitude. Depuis plus de deux ans, nous entendons le chef de l'Opposition prononcer toutes sortes de discours altruistes et fraternels; mais il n'y a cependant rien de définitif. Lorsqu'il est venu à Ottawa, il a dit: "Je "dis que l'enfant d'Ontario qui "n'acquiert pas une connaissan- "ce suffisante de l'anglais est "embarrassé, et avant de se lancer "dans le monde il doit avoir une "bonne connaissance de la lan- "gue anglaise, mais nous n'a- "vons pas le droit de dire qu'il "doit être tenu dans l'ignorance "de sa langue maternelle. Je "ne veux pas faire appel aux "préjugés et aux doctrines des "sectaires." Oui, Dieu bénisse la langue maternelle! Les élections eurent lieu et, durant la campagne, ses partisans saluèrent son message comme s'il disait: "Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté." Je l'ai entendu parler une fois seulement à propos de cette langue maternelle; je n'ai pas compris alors ce qu'il voulait dire, et je ne sais pas encore ce qu'il veut dire.

Je répète qu'il n'a parlé de la langue maternelle qu'une seule fois dans tous ses discours. Mais à quoi tendait cette curieuse précaution? Veut-il rendre justice ou est-il effrayé de rendre justice? Que doit-on penser de ces paroles: "Je ne veux pas faire appel aux préjugés ni aux doctrines des sectaires." Plus tard, le chef de l'Opposition a apparemment transformé son affection maternelle en des sentiments de belle-mère, puisque, lorsqu'il a parlé à Bolton, au mois d'octobre dernier, il a abandonné la langue maternelle. Il dit alors: "Nos concitoyens canadiens- "français pensent comme nous "qu'un enfant né dans cette pro- "vince et qui n'acquiert pas à "l'école une connaissance pra- "tique de l'anglais est embarras-

" sé dans le combat de la vie et "a moins de chances d'avance- " ment que s'il avait été instruit " autrement. En conséquence, "l'Etat doit voir à ce que, dans "chaque école de cette province, " les enfants reçoivent une édu- " cation anglaise."

Pour l'amour de Dieu, Monsieur le chef de l'Opposition, qu'est donc devenue votre langue maternelle?.... Le chef de l'Opposition a-t-il oublié son discours d'Ottawa? Il est temps de parler clairement, nous voulons quelque chose de défini. Si le chef de l'Opposition continue à oublier aussi complètement, nous ne le regarderons pas comme le Moïse qu'on nous avait fait voir en lui lorsqu'il visita la Capitale. Le temps est passé du jargon fade et mielleux qui ne veut rien dire. Je veux être de bon compte avec lui sur cette question.

Voici à quoi je veux en venir:

Aujourd'hui le gouvernement nous accorde deux ans de français avec ensuite une heure de français par jour. Durant cette heure de français, quatre sujets doivent être enseignés, ce qui fait quinze minutes par sujet. En supposant huit classes par école, une moyenne probablement au-dessous de la réalité, il nous restera à peu près deux minutes par classe, c'est-à-dire cent vingt secondes. En supposant vingt élèves par classe, le maître ne pourra donner que six secondes à chaque élève. Nous avons donc, enfin, un exemple du traitement peureux que le gouvernement inflige à ma race.

Je suis sûr que l'honorable député de Monk, qui a dit un jour, dans cette Chambre, qu'il se refusait à dépenser l'argent du public pour enseigner une langue étrangère, en faisant allusion à la langue française, et qui est appelé à devenir ministre de l'Education si les libéraux arrivent miraculeusement au pouvoir, je suis persuadé qu'il procurera à nos enfants un peu plus de deux secondes et demie de français par jour. Mais, naturellement, lorsque les députés du parti libéral parviendront au pouvoir, l'honorable député aura probablement quitté cette terre mortelle depuis quelque temps. Il sera peut-être dans des régions où les charmes qui l'environneront ne peuvent être comparés à ceux de ce monde perverti; ou il pourrait encore bien se trouver dans une autre région où la chaleur le tourmentera plus encore que la question des écoles.

Mais je tiens à parler encore au chef de l'Opposition. Je veux lui rapporter que le Dr Merchant a dit que nous devrions avoir quatre années de français pour commencer. Je consens à quatre années de français pour commencer et à accepter deux heures par jour ensuite. Si le chef de l'Opposition dit oui, non seulement je l'aiderai, mais je demanderai à mes commettants d'en agir de même. Et laissez-moi vous dire, Monsieur l'Orateur, que mes électeurs ne sont pas ingrats et qu'ils n'oublient jamais celui ou ceux dont ils reçoivent des égards généreux. Mais nous en avons assez entendu de ces discours au Petit Chaperon Rouge, et nous en avons assez des pilules sucrées du chef de l'Opposition. Ceux parmi nous qui ont de l'expérience peuvent le voir derrière son déguisement. Et bien qu'il se soit recouvert d'un châle à franges et d'un bonnet de bonne femme, nous apercevons le gros loup *grit* avec ses gros yeux, ses grosses dents et sa grande bouche qui engloutirait le Petit Chaperon Rouge français, si le Petit Chaperon Rouge français écoutait trop complaisamment son douce-

reux boniment. Dans l'antiquité Laocoon disait: "Timeo Danaos et dona ferentes". "Je crains les Grecs même quand ils font des présents." Aujourd'hui le conseil a changé: "Craignez les Grits, même quand ils vous disent qu'ils vous aiment." Je connais le Grit, tellement bien que je ne voudrais pas m'approcher de lui, alors même qu'il me tendrait les bras et qu'en souriant il m'appellerait " son petit chéri." L'occasion est cependant belle au chef de l'Opposition. Il peut être libéral, véritablement libéral, libéral en esprit et en corps. Il peut être libéral du type de Baldwin, de Blake ou de David Mills. Ou il peut être libéral du genre renfrogné, du type bigot, tel que George Brown, Greenway, ou la Vieille Mère Hubbard, Sam Blake. C'est au chef de l'Opposition de choisir son modèle, et, Monsieur l'Orateur, s'il choisit le premier, laissez-moi vous dire que la fin du monde surviendra prochainement.

La nécessité fait d'étranges compagnons de lit, et je suppose que c'est pour cette raison que récemment nous avons été témoins d'une inconvenante fraternité, sur cette question des écoles, entre un grand prêtre de l'Ordre Orangiste et un de nos évêques. Ce sera toujours un mystère pour moi que ce mariage de Gretna-Green entre le frère Hocken et l'évêque Fallon. "*Mutatis Mutandis*"; changement d'après les circonstances. Je suis catholique et je veux respecter l'autorité religieuse. Mais si un prêtre ou un évêque se jette dans la politique, il aura à subir les heurts de la lutte, comme chacun de nous.

Comme le cher évêque a changé d'opinion dans d'autres questions temporelles, je suis sûr qu'il parlera différemment de la question des écoles avant longtemps. Il y a peu de temps, il prononça, à London, un discours impérialiste; chaud, volcanique et incandescent, assez chaud pour faire fondre l'acier de Bessemer. Mais le cher évêque n'a pas toujours servi de la lave impérialiste à ses auditeurs. On lui prête les paroles suivantes, qu'il aurait prononcées à London: "Je suis préparé à oublier et j'oublie, ainsi que des millions "d'hommes de ma race et de ma "croyance, pour l'avenir le plus "pur et le plus glorieux qui s'ouvre devant l'Empire Britannique."

Et c'est notre conviction intime que la nationalité canadienne se trouverait avantagée, dans le sens le plus élevé et le plus vrai, en prenant sa part du fardeau de la responsabilité impériale et en portant la croix du sacrifice impérial.

La fédération de l'empire britannique, doublée d'une entente cordiale et intime avec la grande république parlant l'anglais, ayant des idées, des aspirations et des buts semblables, ferait certainement un pas vers la réalisation partielle d'un rêve de poète.

Mais en 1902, au concert St. Patrick, qui eut lieu à Ottawa, le cher évêque, qui était alors un citoyen de Buffalo, fut acclamé et applaudi par son auditoire tout le long de son discours qui contenait les allusions suivantes à l'histoire de l'Irlande. Le Père Fallon dit en commençant: "Je viens parler du plus "grand, du plus extraordinaire, du "plus prodigieux homme des "temps modernes, Daniel O'Connell. Quand j'ai entrepris la "tâche de parler de ce grand "homme, je me suis rappelé que je "parlerais à beaucoup d'amis vrais "et indulgents — à plus d'amis "que je ne pourrais en rassembler "nulle part autour de moi, sous le "ciel de Dieu. Je sens que, dans

"le passé, vous avez exagéré ce que "j'ai pu faire, et oublié mes fautes. "Je voudrais qu'il y eût plus "d'hostilité, car je viens d'une race "batailleuse et je ne suis jamais à "mon aise que lorsque je sens la "bataille.

"En passant en revue la vie d'un "grand homme et en jugeant ce "qu'il a fait pour son pays, vous "devez vous rendre compte de ce "qu'était le monde lorsqu'il est ap-"paru, et dans quelles conditions "il l'a laissé. Cette terre de nos "pères très oppressée, très affligée, "le lieu de repos de nos espérances "les plus chères, était sous le coup "des lois les plus impitoyables, les "plus corrompues, qui, comme l'a "dit le grand écrivain, n'auraient "pu être forgées que par le diable "et enregistrées en enfer.

"Les Irlandais catholiques "étaient terrassés, avilis de toute "manière et ils étaient considérés "comme n'ayant pas droit à "l'existence. Cependant, malgré "cela, quelquefois les Anglais sont "surpris de la profondeur de la "haine irlandaise, de la colère "irlandaise. Dans un pays telle-"ment oppressé, il était pratique-"ment impossible à un fils du pays "d'y vivre. Il était exclu du Par-"lement, de la loi de la milice et "des emplois inférieurs. Il ne pou-"vait posséder de terres ou en héri-"ter. La tête des prêtres, des "moines et des instituteurs était "mise à prix. Les poursuites, les "dénonciations des catholiques "étaient reconnues comme services "honorables rendus au gouverne-"ment."

Et, de plus, un autre journal d'Ottawa donna le compte rendu suivant du discours du Père Fallon: "Ces lois étaient dénoncées "par Burke et Brougham, par "Sydney Smith qui a dit qu'un "homme serait mieux d'être ba-"bouin ou singe rouge qu'Ir-"landais catholique sous des lois "semblables. C'est ainsi que ces "lois étaient considérées par des "hommes qui n'étaient pas Ir-"landais. Les Irlandais catholi-"ques ne peuvent aspirer au Parle-"ment, à la magistrature, au bar-"reau, à l'armée ou à la marine; "ils ne peuvent posséder des im-"meubles ou les léguer. Si le fils "d'un catholique abandonne la foi "de son père, la propriété de ce "dernier passe au fils apostat, et le "parent devient un locataire à vie. "Il était défendu aux Irlandais de "chercher l'instruction à l'étran-"ger, et cette instruction leur était "refusée au pays. Si la femme "d'un catholique abandonnait son "mari et sa religion, elle cessait "d'être sous la puissance de son "mari et elle recouvrait une partie "de sa fortune. La tête des évê-"ques et des prêtres irlandais "était mise à prix. Le déshonneur "de ces lois, a dit le Père Fallon, "ne peut jamais s'effacer et ne "peut pas s'oublier, car les lois an-"glaisses reconnaissaient comme "acte honorable le fait d'un Irlan-"dais qui dénonçait son pays."

Il ne faudra pas désespérer pour les écoles françaises tant que le cher évêque pourra si adroitement retourner ses opinions politiques. Il est Yankee rouge à Buffalo, et impérialiste chauvin à London; Jonathan au sud et John Bull au nord. "Quelque puisse être le roi, je serai le vicaire de Bray, Monsieur."

Laissez-moi dire au cher évêque que l'intolérance nationale est voisine de l'intolérance religieuse, et que toutes deux sont le pire fléau de l'humanité. S'il y a en Irlande autant de personnes tolérantes comme l'est le cher évêque, s'il y en a autant qui soient disposées à lever le poing et la voix, je les avertis, Monsieur l'Orateur, que si je dois aller en enfer ou à Connaught, je prendrai un chemin

de raccourci pour ne pas aller à Connaught.

La persécution n'a jamais servi. Elle a réduit l'Espagne à un pouvoir de troisième ordre; elle a chassé de France les Huguenots, dont quelques-uns étaient de ses meilleurs sujets; elle a aussi fait quitter l'Angleterre aux fondateurs de la république notre voisine. La persécution retardera et arrêtera le progrès et l'avancement de l'Ontario. C'est une erreur de faire des martyrs plutôt que d'accéder à de justes demandes. Guillaume-le-Conquérant voulait faire des Normands des patriotes saxons, et les Saxons ont conquis le Conquérant, et les successeurs des martyrs chrétiens déchirés par les bêtes dans les amphithéâtres de Rome, siègent aujourd'hui sur le trône des empereurs romains. Un quart de million de personnes élèvent en ce moment leur voix pour protester contre la persécution qui chaque jour les étreint davantage. Nous ne sommes pas des fanatiques; nous sommes prêts et disposés à toute concession raisonnable; mais ce serait aller au-delà que de renoncer à notre langue, et nous n'y consentirons jamais tant que nous resterons une poignée pour combattre. Tant que nous respirerons, nous demanderons la liberté et le droit de parler la langue de notre berceau, la langue de notre amour et la langue de nos prières. Sauf de rares exceptions, toutes les nations qui ont abandonné leur langue sont devenues les esclaves d'un peuple plus puissant. Et tant que vous chanterez, fièrement et hautement, aux échos d'alentours:

Rule Britannia, Rule Britannia,
Britannia rules the waves,
Britons never, never, never,
Shall be Slaves,

vous ne serez pas des esclaves. Laissez-moi dire au Breton-saxon que, de l'autre côté de la Manche, le Breton celtique chante aussi fortement et aussi fièrement qu'il ne sera jamais esclave, car un sang de même qualité coule dans les veines de l'un et de l'autre.

Votre race et la mienne sont les deux seules au monde qui n'ont pas enduré la tyrannie de leurs rois, lorsqu'elle est devenue insupportable. Vous êtes les descendants de Hampden qui a refusé de payer l'impôt pour la construction des navires, et nous sommes les descendants de Mirabeau qui répondit à l'envoyé du roi: "Nous sommes ici par la volonté du peuple, et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes". Votre race et la mienne ont été pendant des siècles à l'avant-garde des nations, répandant la lumière et les institutions libres par l'Europe aux temps modernes. Parce que, aujourd'hui, votre race est plus forte que la mienne, ici, allez-vous employer la force brutale pour étouffer le langage dans lequel nos mères nous ont appris les actes héroïques de nos ancêtres?

Il semble étrange de constater en ce pays des sentiments hostiles contre les Canadiens-français, alors que, sur le vieux continent, la France et l'Angleterre resserrent tous les jours les liens d'amitié qui les unissent déjà si intimement par l'entente cordiale. Sur ce continent, les deux races se séparent tous les jours tandis que, de l'autre côté de l'Atlantique, elles se rapprochent. En Europe, cette amitié ne se remarque pas seulement chez les ambassadeurs et les ministres; on la trouve aussi dans le peuple. Si l'uniforme français paraît dans les parcs publics de Londres, la population anglaise applaudit aux échos, et les mêmes applaudissements sont prodigués à l'uniforme anglais lorsqu'il paraît dans les rues de Paris. Et à l'heure actuelle nous constatons, par-dessus tout, que les deux races n'en font qu'une.

Qui peut prévoir les suites d'un cataclysme qui se produirait dans l'atmosphère brumeuse et grosse d'orage qui enveloppe actuellement l'Europe? A tout moment l'on peut entendre sonner l'alarme, et l'Angleterre et la France seront appelées à défendre la liberté et la civilisation, comme elles l'ont fait dans le passé. Au premier coup de clairon, les héros qui sont morts dans la péninsule de la Crimée sortiront de leurs tombeaux, et entreront dans les rangs avec leurs deux immortelles bannières, Malakoff et Balaclava, et ils marcheront à des victoires plus glorieuses encore.

Nous sommes dans ce pays pour y demeurer; nous n'avons pas d'autre pays. Ainsi qu'on l'a dit, l'Ecossais peut retourner en Ecosse, et il sera chez lui; l'Anglais peut aller en Angleterre, l'Irlandais en Irlande, et ils seront chez eux; mais nous, nous n'avons pas d'autre foyer que ce Canada. Nous ne pouvons pas aller en France. Après 150 ans de séparation, l'on ne nous reconnaîtrait plus. Le Canada est notre pays et nous voulons y vivre. Nous sommes devenus sujets britanniques, par le sort des armes, et aujourd'hui nous sommes sujets britanniques par raison et par inclination.

Si, après cela, nous ne devons pas être mieux considérés que des Doukobors et des Polonais dans cette province, si, après cela, nous ne pouvons pas obtenir le fair-play britannique, si, après tout cela, la langue française doit demeurer odieuse à la majorité de la population, eh! bien, Monsieur l'Orateur, changez les armoiries britanniques, remodelez l'écusson britannique, parce que c'est un emblême faux, portant une devise fausse et ayant une fausse signification.

Au-dessus de votre tête, Monsieur l'Orateur, je vois en effet quelques mots français qui brillent aux yeux et à la conscience de tous les députés. Je vois "Honni soit qui mal y pense". "Dieu et mon droit". S'il n'y a de Dieu et de droit que pour une certaine partie des citoyens de cette province ,effacez la légende française de ces armoiries qui ont présidé à des siècles d'exploits, de gloire et d'héroïsme; biffez la légende du drapeau:

That for a thousand years
Has braved the battle and the breeze.

Sir Henry Summer Maine et sir Charles Lyall ont dit que Rome devait son pouvoir universel au fait qu'elle laissait à ses sujets conquis leurs coutumes et leur langue. L'apogée des droits de citoyen était alors "Civis Sum Romanus": je suis citoyen romain et je ne crains personne. De nos jours, l'apogée des droits de citoyen est "Civis Sum Britannicus": je suis citoyen britannique et je ne crains personne. Mais les droits de citoyen britannique ne sont qu'un titre vain s'ils ne sont accompagnés de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Sans ces prérogatives, et sans toutes ces prérogatives, le droit de cité britannique n'est qu'un titre creux. Il y a assez de place, dans les plis de l'Union Jack, pour abriter l'Irlandais, l'Ecossais, le Français, le Hollandais et l'Hindou; il doit y avoir aussi une place au soleil pour chaque sujet de cet Empire sur lequel le soleil ne se couche jamais.

Et qu'est-ce que cela fait, Monsieur l'Orateur, que nous chantions l'hymne national en français, en gaélique, en hollandais, en gallois ou en hindou, pourvu que nous le chantions loyalement, chaudement et cordialement, pourvu que nous le chantions haut la voix et haut les cœurs, et pourvu qu'il signifie toujours et quand même: DIEU SAUVE LE ROI!